

## Titres d'identité : anticipez vos demandes



Seules 27 mairies, sur 117, du Maine-et-Loire sont équipées pour enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports biométriques. Beaufort-en-Anjou en fait partie.

**Malgré la mise en place de nombreux créneaux, les délais d'obtention d'un rendez-vous pour l'enregistrement des pièces justificatives, sont longs.** Une fois le dossier enregistré en mairie, deux mois sont nécessaires dans le traitement et la réalisation du titre d'identité.

Pour répondre au mieux aux nombreuses demandes, y compris celles de l'extérieur, **il est important d'anticiper.**

**Vous souhaitez obtenir ou renouveler votre carte d'identité ou votre passeport ?**

Retrouvez la **démarche à suivre** : [cliquez ici](#)

Contact : 02 41 79 74 60.

Le saviez-vous ? Un titre d'identité est obligatoire pour les concours, les examens scolaires, le permis de conduire, voyages... Renseignez-vous.